

Procédure d'ouverture de Compte de dépôt pour les personnes protégées.

La procédure administrative est la suivante :

⌚ Le représentant légal

1. télécharge la convention disponible ci dessous .
2. La complète
3. L'envoie par mail à l'agence du CC

⌚ L'agence

1. Ouvre l'ICC et le compte
2. Complète la convention avec les numéros
3. La retourne par mail au représentant légal

⌚ Le représentant légal

1. Imprime la convention en 2 exemplaires
2. Les signe et adresse 1 exemplaire à l'agence du CC accompagné de la photocopie du jugement et, si possible, de la photocopie d'une pièce d'identité .